

Calais : Gaël ne sera pas poursuivi, légitime défense reconnue !

écrit par Hoplite | 11 mars 2016



Champagne!

Gaël ne sera pas poursuivi pour avoir défendu sa maison et son honneur.

L'affaire remonte au samedi 23 janvier 2016.

David Rougemont et Gaël, son fils, ont une altercation avec un groupe de migrants en marge d'une manifestation en soutien aux exilés à Calais. Le jeune Calaisien sort alors un fusil.

Ce jeudi le procureur de la République de Boulogne-sur-Mer, Jean-Pierre Valensi, a annoncé à Metronews qu'il n'y aura finalement aucune poursuite contre Gaël Rougemont.

« Il n'y aura aucune poursuite à l'encontre de Gaël Rougemont. Tout d'abord, parce que le jeune homme a été agressé. Ensuite, parce que le fusil qu'il a brandi n'était pas chargé. L'affaire est classée sans suite pour légitime défense », précise Jean-Pierre Valensi » à Metronews. »

<http://courtimpression.eklablog.com/legitime-defense-pour-selon-le-parquet-pour-gael-rougemont-a125356650>